



3313 - Aide au sport scolaire

**Aide aux transports dans le cadre
de compétitions sportives scolaires**

Rapport n° CP/2015/582

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport scolaire.

Le Département encourage la pratique sportive des jeunes Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives scolaires, notamment en apportant une aide aux déplacements dans le cadre des compétitions scolaires de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transports dans le cadre de compétitions sportives scolaires

Le Conseil Départemental prend en charge 24 % des dépenses engagées par les associations sportives scolaires participant aux compétitions.

Ce rapport a été soumis pour avis et information aux commissions territoriales nord, sud, ouest et Eurométropole ainsi qu'à la commission thématique enfance, famille et éducation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15272	65-6574-28	22 000,00 €	19 544,54 €	19 254,17 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 19 254,17 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé au titre de l'aide aux transports dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY